DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS 90400

Tél: 03 84 21 54 12 secretariat@mairie-botans.com



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 22 septembre 2017 à 20h00

Présents: Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY.

MM. Frédéric BLANC - Jean-Pierre DEMARCHE - Patrick MUTSCHLER - Pascal PORTIER -

Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Procurations: M. François DIOGUARDI à M. Frédéric BLANC.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BLANC.

Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 23 juin 2017.

La lecture du compte rendu de la réunion du 23 juin 2017 n'appelle aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Décision modificative n° 1 (annule et remplace la délibération 43-2017).

En prévision:

- Des amortissements des frais d'étude de l'ancien projet mairie (6 876,94 €),
- De missionner un maître d'œuvre pour l'étude et la réalisation du projet accessibilité mairie (environ 15 000 €),
- De missionner un bureau d'études pour l'étude de l'aménagement et la sécurisation de la voirie (environ 15 000 €),

Madame le Maire propose la Décision Modificative n°1:

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT					
			DEPENSES	RECETTES	
Chapitre 21	Op. 2152	Voirie	15 000,00 €		
Chapitre 23	Op. 2313	étude ADAP-Mairie	15 000,00 €		
Chapitre 21		Virement de la Section Fonctionnement		30 000,00 €	
Chapitre 040	Ор. 28031	Op d'ordre de transfert entre sections		6 667,21 €	
Chapitre 040	Op. 28033	Op d'ordre de transfert entre sections		209,73 €	
		TOTAL:	30 000,00 €	36 876,94 €	

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

			DEPENSES	RECETTES	
Chapitre 23		Virement à la section Investissement	30 000,00 €		
Chapitre 042	Op. 6811	Dotations aux Amortissements	6 876,94 €		
		TOTAL:	36 876,94 €	0,00 €	
* La Section de Fonctionnement est en suréquilibre de recettes					

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ ADOPTE la décision Modificative n°1 du budget principal de la Commune de Botans telle que présentée ci-dessus

Dissolution du CCAS au 31-12-2017.

L'article 79 de la loi NOTRE supprime l'obligation de créer un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants mais ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales au sein de ces communes.

Considérant les obligations annuelles (Gestion du budget et du suivi comptable du CCAS séparée de ceux de la Commune, Numéro de SIRET différent pouvant conduire à une future augmentation de la cotisation au SIAGEP...) pour de très faibles opérations, Madame le Maire propose de dissoudre le CCAS de la Commune de BOTANS à la date du 31 décembre 2017 et de créer une Commission « Action Sociale » réunissant les mêmes membres que le CCAS.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ➤ **DECIDE** de dissoudre le CCAS de la Commune de BOTANS à compter du 31 décembre 2017.
- > **DECIDE** de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune et la reprise du résultat de clôture dans les comptes de la commune.
- > **DECIDE** la création d'une Commission « Action Sociale » réunissant les mêmes membres que le CCAS.
- > AUTORISE Madame le Maire à gérer directement les opérations à compter de l'année 2018.
- ➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférant.

Prix de location de la Salle des Fêtes

Madame le Maire expose les points suivants :

- Le bilan financier de la Salle des Fêtes, à ce jour, fait ressortir un excédent.
- Le prix de location de la Salle des Fêtes de Botans est inférieur aux différents prix des salles des fêtes des communes voisines.
- Des dépenses d'équipement sont prévues : achat d'un percolateur, remplacement des armoires pour la vaisselle.

- Il est nécessaire de valider dès à présent les tarifs pour 2018, des réservations sont déjà en cours pour l'année 2018.

Madame le Maire propose les tarifs suivants, à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2018, pour la location de la Salle des Fêtes Communale.

Week-end (du vendredi soir au dimanche soir)	Ancien tarif indiqué si modification
Particuliers habitant la commune : 150 €	
Associations de la commune : 50 €	
Associations et particuliers extérieurs : 280 €	250 €

Journée en semaine (du lundi au vendredi)	Ancien tarif indiqué si modification
Particuliers habitant la commune : 40 €	
Associations de la commune : 40 €	
Associations et particuliers extérieurs <u>SANS</u> <u>utilisation de la vaisselle</u> : 80 € ou 60 € si le nombre de locations est supérieur à 30 au cours de la même année	
Associations et particuliers extérieurs <u>AVEC</u> <u>utilisation de la vaisselle</u> : 100 €	80 €

Les tarifs ont été calculés pour couvrir en partie les frais de fonctionnement, l'entretien et le coût du personnel chargé de la location. Le matériel mis à disposition (chaises, tables, lavevaisselle, cuisinières, réfrigérateurs...) est inclus dans le prix.

Cautions

L'utilisation de la Salle des Fêtes est subordonnée au versement de deux cautions, par chèques bancaires ou postaux à l'ordre du Trésor public, pour tous les utilisateurs

Caution en cas de dégradation

Fixée à 500 €, cette caution sera restituée seulement si aucune dégradation n'est constatée après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel appartenant à la Salle des Fêtes. En cas de dégradation, le coût des dommages sera retenu sur la caution.

Caution en cas de désistement

Fixée à 80 €, la caution sera restituée seulement si la réservation est annulée au plus tard 10 jours francs avant la date prévue, annulation transmise par écrit, à Madame le Maire de BOTANS.

Forfaits ménage

- Nettoyage du sol uniquement : 30 € TTC

- Nettoyage complet de la salle : 60 € TTC

Ces tarifs de ménage sont applicables pour tous les utilisateurs qui en font la demande au moment de la constitution du dossier de location

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix "POUR" et une abstention :

> VALIDE les tarifs tels que proposés pour la location de la Salle des Fêtes Communale. Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2018

Projet de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de la mairie.

Lundi 18 septembre, M. MURINGER architecte diligenté par la Mairie de BOTANS, a présenté une première ébauche du projet de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du bâtiment de la Mairie de Botans. Cette première ébauche est à corriger pour satisfaire au cahier des charges et tenir le budget alloué pour les travaux, soit 90 000 € H.T. que la Municipalité ne souhaite pas dépasser.

Compte-rendu des décisions prises par Mme Le Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2014.

- ✓ La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{et} août 2017 pour choisir la maîtrise d'œuvre de l'étude et de la réalisation de l'aménagement et de l'extension de la mairie de Botans afin d'être aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées.

 La Municipalité a consulté 4 Maîtres d'œuvre et a retenu l'offre du moins-disant soit Monsieur Jean-Christophe MURINGER.
- ✓ Un devis de 2 732,10 € HT (soit 3 005,31 € TTC) a été validé pour les travaux de réaménagement de la salle de bain du logement communal concernant la plomberie, le chauffage et l'installation d'une douche.

Questions et informations diverses

Demandes de subventions	
Demandes de subventions d'associations extérieures à la commune : Pas d'aide accordée en faveur des Sinistrés de Saint Martin et Saint Barthelemy.	
Par principe, la Commune privilégie une aide financière uniquement aux association locales.	ns
Echangeur A36/RN1019	
Les expertises des maisons devraient être terminées pour fin septembre 2017.	

Madame Le Maire va demander à l'entreprise responsable des travaux de l'échangeur de nettoyer les accotements Rue du Port, et notamment les balises installées pour la protection des piétons.

201.0	0017		
1100	2017		
T100/110	ZVI/		

Cette manifestation se déroule cette année le matin à partir de 9 h 30 jusqu'à 11 heures, le dimanche 24 septembre. La Mairie de Botans aura à barrer la route menant à la RD 437.

	_
CIEMDE	
A I P. IVI I'A	

Les travaux dans la classe des grands et dans les sanitaires enfants ont été effectués par l'entreprise CAMBI et le plafond des toilettes PMR par les employés de Dorans. Le contrôle des jeux de cours a été réalisé par un organisme agrée, il y aura quelques aménagements à effectuer.

M. Claude CAMUS, employé municipal de Dorans et du SIEMPK, va prendre sa retraite. Règlement transport : les enfants et les parents sont appelés à signer le règlement transport. Des sanctions d'éviction temporaire du bus pourront être prises à l'encontre de certains enfants qui ne respectent pas le règlement dans le bus.

	 	 	 	 _
SIAGEP				
SIAULI		 	 	 _

Réunions des 12 et 19 septembre 2017 :

- Validation et tarification d'une prestation SIG à destination des communes.
- Présentation des comptes rendus EDF/ ENEDIS/ GRDF.
- Présentation du concours *Ecoloustics* à destination des CM1/CM2 sur le thème de la transition énergétique, « L'énergie hier, aujourd'hui, demain dans ma commune ».
- Groupement d'achat pour la fourniture d'électricité : les candidats retenus sont EDF et TOTAL.
- Groupement d'achat pour la fourniture de gaz : le candidat retenu est gaz de Bordeaux.

SGII (BATIMENTS INTERCOMMUNAUX)

Les travaux à prévoir sont de repeindre les portes de l'église et de la chapelle.

CCAS

L'après-midi de Convivialité a lieu le samedi 23 septembre et le dernier anniversaire va être fêté ce même jour.

Voirie

Merci à M. François DIOGUARDI qui a gracieusement rebouché les trous de la voirie dans le village.

Divers

- Le Grand Belfort propose des aides pour l'habitat suivant certaines conditions.
- L'association des Communes forestières du Territoire de Belfort, en partenariat avec l'ONF a organisé une formation le mardi 19 septembre 2017 sur le thème « L'élu forestier et les chasseurs un partenariat nécessaire à la bonne gestion des forêts communales »
- Tous les deux ans, l'Association des Maires du Territoire de Belfort organise la « Journée de l'Echarpe », manifestation destinée à tous les élus du département. Cette année, elle se déroulera le 23 septembre à l'Atraxion (ex Parc des Expositions) d'Andelnans, et aura

pour thème « Et le Maire dans tout ça ?». A cette occasion, l'Association fêtera aussi ses 30 années d'existence : rétrospectives et projets d'avenir seront donc à l'ordre du jour.

- Le Président du Conseil Départemental, M. Florian BOUQUET, assurera une permanence en Mairie de Botans le lundi 6 novembre à partir de 18h00.
- La Municipalité prévoit d'organiser une réunion pour les administrés de Botans dont les sujets seront la participation citoyenne et le projet Mairie-Accessibilité.

La séance est levée à 22H10



Fait à BOTANS, le 06 octobre 2017 Madame Le Maire, Marie Laure FRIEZ